

Le Comité international de la Croix-Rouge, action et principes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes
Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **26 (1968)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Comité international de la Croix-Rouge et sa gestion ¹

I. Le Comité international de la Croix-Rouge, action et principes

Avant d'aborder les problèmes de gestion et d'organisation qui se posent au Comité international de la Croix-Rouge, il importait de rappeler quelles sont les tâches de cette organisation et de quel esprit elle est animée. Tel fut l'objet d'un exposé introductif présenté par M. Pierre Boissier, délégué du CICR et directeur de l'Institut Henry-Dunant.

Cet exposé, très vivant, émaillé d'anecdotes et de souvenirs personnels, sort du cadre de cette revue. En voici cependant les principaux éléments.

Fondateur, en 1863, de l'œuvre de la Croix-Rouge, le Comité international est l'un des organes de cette vaste institution qui compte quelque deux cent trente millions de membres appartenant à 110 sociétés nationales réparties dans le monde entier.

Contrairement à l'opinion de beaucoup, le Comité international ne s'occupe pas de cataclysmes naturels, il ne forme pas d'infirmières, il ne possède pas d'ambulances: son domaine est la guerre. Il intervient lorsque des hommes souffrent du fait de l'homme. Longtemps il n'est intervenu que dans les conflits armés de caractère international mais, peu à peu, son action s'est étendue aux guerres civiles, voire même aux troubles politiques, lorsque ceux-ci revêtent une certaine importance.

Le Comité international s'occupe d'hommes, de femmes et d'enfants qui, du fait de la guerre sont au pouvoir d'une puissance adverse et se trouvent ainsi dépourvus de toute protection. Ce sont d'abord les blessés de guerre qui gisent sur terrain conquis par l'ennemi, puis les prisonniers de guerre. Ce sont aussi les internés civils et enfin les populations des zones occupées, soumises à l'autorité de fait du gouvernement ennemi.

La première mission du Comité international est de visiter les lieux d'internement et de se rendre exactement compte de la situation de ceux qui s'y trouvent. Si besoin est, il intervient ensuite auprès des autorités détentrices et apporte les secours nécessaires. Dans bien des cas, le Comité enverra sur le théâtre même des opérations des équipes médicales

¹ Les trois articles qui suivent ont été préparés à la suite d'une séance de discussion organisée par la *Société d'études économiques et sociales* sur les problèmes de gestion interne du CICR, comme nous l'avions fait précédemment sur le plan de la gestion hospitalière (*Revue économique et sociale*, janvier 1965).

qui vont soigner les blessés, les victimes des bombardements. Et sans répit, le Comité international mène des négociations en vue de l'échange ou de la libération des prisonniers, du rapatriement des internés civils et des blessés; il ménage des cessez-le-feu, des trêves, il force des blocus pour être là, partout où la folie des hommes accumule ruines et souffrances.

Pour remplir ce rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit et de protecteur des victimes de la guerre, le Comité international doit être d'une neutralité rigoureuse. Il s'interdit tout jugement sur le bien-fondé des raisons qui poussent les uns et les autres à recourir aux armes, il ne marque aucune préférence à l'endroit de telle ou telle catégorie de personnes. Cette neutralité, qui est d'abord une attitude de l'esprit, se manifeste aussi, et plus concrètement, dans le fait que les membres du Comité international et la quasi-totalité de ses délégués sont de nationalité suisse.

L'aménagement du territoire

Numéro spécial des Cahiers
Protestants:

192 pages, 20 articles
de spécialistes traitant
du problème sous toutes ses
formes, avec quelques
exemples pratiques pris
dans les cantons suisses

Prix: Fr. 7.50

En librairie ou à l'administra-
tion des Cahiers Protestants
Case 76, 1000 Lausanne 9